

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 DECEMBRE 2024**

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance est ouverte à 20h00 à la Mairie, salle de réunion du Conseil municipal.

Date de la convocation : 10/12/2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Manuel SCHULLER
Elisabeth WOELFFLE
Marc FRIEH
Serge BASS
Virginie KREMPP
Christophe ELCHINGER

Absents excusés ayant donné procuration :

Sonia RITZENTHALER donne procuration à Manuel SCHULLER
Yann DIBLING donne procuration à Karin KEMPF
Caroline WENDLING donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024
- 3) Informations du Maire
- 4) Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (DEL-12-2024-01)
- 5) Appartements Presbytère : conventions de baux précaires et fixation des loyers (DEL-12-2024-02)
- 6) Informations des commissions et autres
- 7) Divers

1) **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme Brigitte OBRECHT est désignée secrétaire de séance. Elle sera assistée d'Aurélie GEBHARD, secrétaire auxiliaire.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 DECEMBRE 2024**

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Informations du Maire

Avancement des travaux du lotissement des Bosquets/Tilleuls :

Les enrobés des rues des Charmes, des Ormes et des Saules sont terminés. La 3^{ème} phase qui comprend la place des Acacias nécessite le déplacement de la « base de vie ». Un courrier a été adressé à la CAC pour demander l'autorisation d'occuper la partie Est de leur parking le long des conteneurs de tri du 13/01/2025 au 22/03/2025.

La mairie sera fermée du 24/12/2024 au 01/01/2025 inclus. Les messages vocaux ainsi que les mails seront relevés durant cette période.

Ligue contre le cancer : la somme récoltée pour 2024 est de 4.423,03 €. Un grand merci est adressé à Virginie KREMPP qui assure la coordination de la quête.

Syndicat Pôle Ried Brun

La Directrice Générale des Services recrutée au 01/10/2024 a pris la décision de démissionner de ses fonctions. Une personne prendra le relai à compter du 04/01/2025 à hauteur de 17,5h/semaine. Ce poste sera amené à évoluer sur un temps plein.

INSEE – population au 1^{er} janvier 2025

Population municipale : 1281

Population comptée à part : 25

Population totale : 1306

4) Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (DEL-12-2024-01)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 DECEMBRE 2024**

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 970 655,54 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 242 663,89 €, soit 25% de 970 655,54 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes

- **Bâtiments**
 - Travaux Presbytère (sol cuisine) : 2000 € - Chapitre 21/ article 21318

- **Réseaux**
 - Raccordement fibre 34a rue Principale : 12 000 € - Chapitre 21 / Article 21533

- **Voirie**
 - Barrières rue Principale : 780 € - Chapitre 21/ Article 2152
 - Maîtrise d'œuvre travaux lotissement des Bosquets : 14 000 € - Chapitre 20/ Article 2031
 - Travaux lotissement des Bosquets : 205 309,89 € - Chapitre 21/ Article 2152
 - Parking des enseignants : 8 334 € Chapitre 21/ Article 2112

- **Informatique**
 - Borne Wifi : 240 € - Chapitre 21/ Article 21838

TOTAL = 242 663,89 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 DECEMBRE 2024**

5) Appartements Presbytère : conventions de baux précaires et fixation des loyers
(DEL-12-2024-02)

Lorsque le logement loué appartient au domaine public et dès lors que l'intérêt public le justifie, la collectivité a la possibilité de passer des baux dérogatoires en concluant des contrats administratifs qui lui permettent d'introduire des clauses exorbitantes du droit commun.

Vu les articles L.1111-1 et L2122-22 du Cod Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DEL-05-2020-03 du 25 mai 2020 portant délégations dévolues au maire qui indique en son point 5 que ce dernier peut décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant que le Presbytère sis 28 rue Arrière est vacant et que le bien a été transformé en 2 appartements.

Compte tenu que le loyer médian pour Muntzenheim est de 11€ /m² et qu'il convient de diminuer le loyer de 30% du fait de la situation précaire.

Il convient de finaliser les modalités de la location avec le conseil presbytéral et de solliciter les diagnostics de rigueur avant la mise en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer la redevance d'occupation précaire de :

- L'appartement du rez-de-chaussée d'une surface 92 m² de pour un montant de (11 x 92) – 30% = 708,40 €
- L'appartement de l'étage d'une surface de 78 m² pour un montant de (11 x 78) – 30% = 600,60 €

6) Informations des commissions et autres

Commission communication

Rapporteur : Christelle LEHRY

Le bulletin communal a été livré dans les délais et se trouve être de bien meilleure qualité que l'édition de l'an passé. C'est une réussite grâce à l'implication et la relecture consciencieuse de la commission communication. Bravo à eux.

Conseil des sages

Rapporteur : Christelle LEHRY

Le projet de mémoire relatif au 80^{ème} anniversaire de la libération sera disponible à partir du 8 mai 2025. Mme ABRY et Mme REIGNIER travaille activement sur le dossier.

Un article sera proposé régulièrement dans le Muntz.

Il paraît opportun de communiquer davantage sur

- Flexitrace.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 DECEMBRE 2024**

- ICOPE MONITOR, une application pour prévenir le déclin des fonctions chez les personnes âgées.

Réunion de commission urbanisme du 26/11/2024

Rapporteur : Marc MISBACH

La commission a passé en revue les dossiers suivants :

Déclaration préalable déposée par M. Cédric LARSKI pour la création d'un carport en bois de 16m² au 7 rue de Colmar : en attente de documents.

Certificat d'urbanisme déposé par M. Benoit DUFANT dans le cadre d'un projet d'acquisition du terrain situé 4 rue du Lieutenant Dobler.

Déclaration préalable déposée par la SCI MEYER 17 pour la création de fenêtres et pose d'enrobés au 19 rue Joseph De Pauw : avis favorable.

Déclaration préalable déposée par M. Jean-Luc FORTIER dans la cadre de la régularisation de diverses rénovations au 5 rue des Saules : avis favorable.

Certificat d'urbanisme déposé par Me Guillaume HAUPTMANN, notaire, dans le cadre de la vente FORTIER/VAREILLES-MARTISCHANG au 5 rue des Saules.

Déclaration préalable déposée par M. Frédéric POLATLI pour la réalisation d'une piscine en coque polyester au 9 rue du Cordier : dossier en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

Permis de démolir déposé par M. Serge MARTZ pour la démolition d'un poulailler en bois, de l'avancée de toit et de la dalle de béton (régularisation) dossier en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

Déclaration préalable déposée par M. Brice EKIN pour la création d'une terrasse couverte (régularisation) au 6 rue du Brochet : dossier en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

Certificat d'urbanisme opérationnel déposé par Mme Blanche EDENWALD pour la modification du terrain et la construction au 4 rue du Lieutenant Dobler : en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

Certificat d'urbanisme déposé par Me Benjamin MOREAU, notaire, pour la vente HENNEBERG-BLANC/HUBER au 10 rue Vauban.

Certificat d'urbanisme déposé par Me Carole KEMPKES, notaire, pour la vente JAEGER/USTACINAR au 10 rue Principale.

Déclaration préalable déposée par M. Gaël BRAJUS pour le remplacement de fenêtres et portes et création d'une terrasse ouverte clôturée au 1 Impasse Emile Rebert : avis favorable.

Certificat d'urbanisme déposé par Maître Lisa EBLIN notaire pour la vente Consorts MONTBRUN / DA SILVA – BILLING au 5 rue du Seigle.

Permis de démolir déposé par la Commune de Muntzenheim pour la démolition d'une grange au 2 rue des Blés : dossier en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 DECEMBRE 2024**

Déclaration préalable déposée par Mme Mireille EDENWALD pour la division en vue de construire au 4 rue du Lieutenant Dobler : dossier en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

Déclaration préalable déposée par M. Laurent HUSSER pour la mise en place d'un abri ouvert de stockage pour bois de chauffage au 3 Impasse du Burggarten : dossier en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

Déclaration préalable déposée par M Jonett pour le remplacement des thuyas par un claustra au 5 rue du Cordier : avis défavorable (hauteur supérieure à 1,60m).

Déclaration préalable déposée par M. Brice EKIN pour la création d'une terrasse couverte au 4 rue du Brochet : dossier en cours d'instruction par Colmar Agglomération.

Déclaration préalable déposée par M. Jonathan MEYER pour le remplacement de l'outreau existant par une lucarne habillée au 13 rue de la Carpe : avis favorable.

Déclaration préalable déposée par M. Yves SCHNEIDER pour l'isolation des 4 façades de la maison hors extension et le ravalement des façades avec l'extension au 16 rue du Niederfeld : avis favorable.

Déclaration préalable déposée par M. Nathan GUILLOT pour l'installation de 20 panneaux photovoltaïques en surimposition au 6 rue du Lieutenant Dobler : avis favorable.

Lorsqu'un pétitionnaire n'obtient pas d'accord faute de respect de la réglementation, la commune sollicitera l'intervention des Brigades Vertes. Cette démarche formalisera le constat de l'infraction.

7) **Divers**

Madame Georgette Misbach remercie la commune de l'attention qui lui a été témoignée à l'occasion de son anniversaire.

Comme à l'accoutumée, l'éclairage public ne sera pas éteint à 22h30 entre Noël et nouvel An.

Les bouches à clé au croisement de la rue du Lieutenant Dobler et du lotissement des céréales doivent être changées : à signaler à la Colmarienne des Eaux.

Un regard téléphonique au croisement de la rue Vauban / rue de Colmar est instable : les agents techniques vont intervenir pour stabiliser la plaque.

Il est souligné que nous n'avons pas eu de retour suite au comptage des daims effectué, par le GIC, l'hiver dernier alors que la presse indique que la population est en baisse.

Plus personne ne prend la parole. Fin de la séance à 20h52.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 16 DECEMBRE 2024**

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées par le conseil municipal du 16 décembre 2024.

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Christelle LEHRY
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Brigitte OBRECHT
Manuel SCHULLER
Elisabeth WOELFFLE
Marc FRIEH
Serge BASS
Virginie KREMPP
Christophe ELCHINGER

Absents excusés ayant donné procuration :

Sonia RITZENTHALER donne procuration à Manuel SCHULLER
Yann DIBLING donne procuration à Karin KEMPF
Caroline WENDLING donne procuration à Jean-Marie HAUMESSER

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024
- 3) Informations du Maire
- 4) Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024 (DEL-12-2024-01)
- 5) Appartements Presbytère : conventions de baux précaires et fixation des loyers (DEL-12-2024-02)
- 6) Informations des commissions et autres
- 7) Divers

Le Maire, Marc Bouché

La secrétaire de séance, Brigitte OBRECHT